

Situation et vie quotidienne de Suzana et ses enfants

Depuis le mois de décembre 2022, le CART de Chichilianne n'a pas donné de nouvelles de ses activités et du soutien à notre famille amie, Suzana et ses enfants.

De fait, il y a eu du mouvement, quelques soucis, des joies et des déceptions. Nous souhaitons aujourd'hui vous faire part de tout cela, vous qui contribuez régulièrement par vos dons et votre aide matérielle à accompagner la vie de Suzana et du CART.

A la suite de l'opération "Petites pierres", Suzana et ses enfants ont pu intégrer un nouveau logement à Fontaine en lien avec Un Toit pour Tous qui en est le bailleur.

Un grand soutien a été apporté pour le déménagement, l'aménagement (4ème étage sans ascenseur, certains s'en souviennent..) courant janvier 2023. Très vite Suzana et les enfants ont rendu cet appartement agréable, clair, chaleureux. Le 17 mai nous étions nombreux pour fêter ce nouveau lieu de vie.

Pendant tout ce temps, la vie scolaire des enfants se poursuit

Laura passe son bac avec mention bien et intègre en septembre 2022, l'université pour y étudier les mathématiques et l'informatique. Elle travaille beaucoup et trouve du soutien auprès d'amis étudiants. Laura fait du bénévolat à l'épicerie solidaire du Campus et donne quelques cours de soutiens à des collégiens. Vous trouverez des nouvelles de sa situation administrative dans un autre document.

Sebastiano a fait une bonne année de 3^{ème} au collège Aimé Césaire et envisage une formation en alternance en mécanique.

Babeth lui permet cette perspective en lui faisant rencontrer le patron d'un garage dans l'agglomération, garage où il travaillera de juin à septembre 2023... les petites vacances, le samedi ... tellement il est passionné, sérieux dans son travail, apprécié par son patron. En septembre, il devait démarrer cette alternance, scolarisé à l'Institut des Métiers, mais étant en liste d'attente, il fait sa rentrée au lycée Guynemer.

Léo a terminé sans problème sa scolarité en primaire et a intégré le collège de Fontaine en septembre. Il a malheureusement passé un mauvais été puisque fin juin, il a fait une mauvaise chute et s'est fracturé plusieurs vertèbres. Avec un corset qu'il a porté tout l'été, il a souffert de ces fractures et de la canicule. Il a été courageux, les journées étaient longues.

Suzana, toujours aussi dynamique et efficace, accompagne ses enfants courageusement dans cette vie difficile en ménageant des moments de sorties, de fêtes, et en travaillant autant que cela lui est possible malgré des douleurs récurrentes. Elle est très économe, bonne cuisinière, soucieuse de l'avenir ...

Les membres du CART restent fidèles à l'amitié qu'ils ont pour la famille surtout par des visites, des appels, de l'aide matériel et le travail de suivi administratif, judiciaire, financier ... Malheureusement moins de séjours à Chichilianne du fait du travail, des études, ... nous le regrettons mais continuons à l'envisager dès que c'est possible !

Situation administrative et judiciaire de Suzana et de ses enfants

Arrivés en décembre 2019.

Première demande de titre pour Suzana en novembre 2020 pour mère d'enfant malade et admission exceptionnelle au séjour.

Malheureusement refus de la préfecture qui délivre une OQTF (obligation de quitter le territoire français) que l'avocat David HUARD fait lever par le Tribunal Administratif en mars 2021.

L'enfant opéré va bien donc changement de fondement de demande de titre de séjour.

Sur les conseils de l'avocat : attendre la décision du juge de la famille saisi par une avocate spécialisée, Angie Billeau, sur le divorce et la garde des enfants demandés par Suzana.

1^{er} jugement en janvier 2022 donnant la garde conjointe, d'où appel, puisque le père n'est pas là.

Accord en appel, garde exclusive des enfants à Suzana, le mari ayant « disparu ». Décision du juge en mai 2023

Laura est majeure et peut demander un titre en son nom propre. L'avocat propose d'attendre que Laura ait son titre pour que Suzana en demande un. Elle aura presque 5 ans de présence, des enfants scolarisés, une fille régularisée et aura plus de chance d'être elle-même régularisée.

Pour Laura, un long chemin,

- 1^{er} rendez-vous à la préfecture pour Laura en janvier 2023. Refus de guichet, il lui manquait son acte de naissance.

Difficulté pour obtenir un acte de naissance depuis le pays d'origine. Laura en tire un depuis internet.

- 2^e rendez-vous en mars 2023.

Attestation d'hébergement non « légale » pour le guichet. C'est une facture et non une attestations.

Refus de prendre le dossier

- 3^e rendez-vous mai 2023

Attestation d'hébergement validée, mais pas l'acte de naissance, non « original » puisque tiré d'internet. QrCode non lisible

Juillet 2023. Me Huard gagne au Tribunal Administratif. L'acte de naissance numérique est bien valable.

- 4^e rendez-vous août 2023

Refus de guichet, toujours pour l'acte de naissance que la personne au guichet et son chef ne veulent pas reconnaître comme « valide » malgré la décision du tribunal.

- 5^e rendez-vous octobre 2023

Cette fois, c'est le fondement « vie privée et familiale » que la personne au guichet et sa chefe ne veulent pas reconnaître, disant que, d'après les textes, pour demander « VPF » il faut déjà avoir un membre de la famille français possesseur d'une carte d'identité, ou un membre de la famille déjà régularisé possédant un titre de séjour.

Plainte au Tribunal Administratif. Jugement le 8 novembre 2023 ...

On attend ..

Soutien à la famille de Suzana par l'intervention d'élus et autres témoignages

En raison du rejet des demandes de Suzana pour le droit au séjour, refus de l'OFPPA puis de la CNDA, les voies officielles étaient épuisées.

La rigoureuse réglementation en vigueur est une chose, son application laisse tout de même au préfet un espace de décision possible. C'est une voie de recours que nous avons activée.

Il fallait donc trouver les leviers en capacité d'intervenir pour obtenir la bonne décision.

Le Sénateur

C'est pourquoi en novembre 2022, notre Sénateur est intervenu par courrier auprès du préfet de l'Isère. Notre Sénateur et ses services se sont fortement impliqués, prenant le temps nécessaire pour nous recevoir et comprendre la situation de la famille et le bien-fondé de notre demande. Nous avons construit ensemble un document étayé, argumenté et accompagné d'une quantité impressionnante de témoignages attestant de la très bonne insertion sociale, culturelle et scolaire de la mère et des enfants.

La préfecture a rejeté cette sollicitation exceptionnelle pour raison que Suzana n'a pas d'inscription en préfecture. Inscription impossible car ayant épuisé les voies ordinaires. La sollicitation du Sénateur n'a pas été comprise, la demande de passer au-delà du guichet a été refusée !

Des témoignages

Toute la famille DOGA, la mère, la fille et les deux garçons ont chacun à leur manière, au cours des trois années passé à Grenoble, su se faire accepter et se faire reconnaître dans leur dignité humaine.

Il s'ensuit une quantité impressionnante de témoignages en leur faveur exprimant leur grand niveau d'insertion et s'indignant des rejets successifs à leur demande de titre de séjour.

Témoignages émanant des professeurs d'école, collègue, lycée et université ainsi que d'associations multiples.

Une nouvelle demande de dépôt de dossier sera faite prochainement, en appui nous retournerons vers les élus et les témoignages.

Le Maire de Fontaine

La famille ayant emménagé à Fontaine en décembre 2022, nous avons essayé une nouvelle intervention de recours en Préfecture spécialement pour Laura devenue majeure.

En juin 2023, la mairie de Fontaine, le Maire par l'intermédiaire de son cabinet, a rédigé un courrier au nouveau préfet. Pour ce faire nous avons été reçus, écoutés et nous avons travaillé ensemble à la rédaction du courrier du Maire vers le Préfet.

Dans ces moments de doute, d'usure, de fatigue et d'incertitude forte, le découragement n'est pas loin ! Le fait d'avoir le ressenti d'une aide sincère est essentiel au moral.

Pourtant cette nouvelle tentative de franchir la barrière du guichet n'a pas réussi.

Remarque

Ces deux interventions et leurs échecs montrent à quel point les parcours des demandeurs d'asile sont extrêmement difficiles.

Les difficultés ne sont pas que le résultat des politiques publiques. Elles sont aussi le fait de comportements inhumains et indignes de certains fonctionnaires aux guichets. En accompagnant Laura nous en avons été le témoin direct.

Du côté des finances

Une année 2022, 2023 en kaléidoscope.

Dernier trimestre 2022, la structure qui héberge transitoirement la famille l'informe qu'elle doit impérativement quitter l'appartement de dépannage. Recherche d'un logement dans l'urgence (merci Un Toit Pour Tous) et lancement de 2 campagnes de financement :

- via les Petites Pierres, dans le but d'assurer la prise en charge du coût logement (loyer, eau, électricité, gaz, assurance, entretien chaudière, ...).
- via Hello Asso, dans le but de pouvoir verser à la famille un « *de quoi vivre* » mensuel (nourriture, trajet, vêtements, entretien appartement, téléphones, santé, ...).

Les deux campagnes sont un succès !

- Petites Pierres : 5 150 euros collectés doublés par les Petites Pierres donnent 10 300 euros pour les charges du logement
- Hello Asso : promesse d'environ 430 euros mensuels de don ce qui devrait nous permettre de verser le « *de quoi vivre* » (300 euros) voire un peu plus.

Mais :

- d'une part le logement s'avère une passoire thermique – UTPT nous avait prévenu mais comment ne pas accepter ce logement face à l'expulsion –
- et d'autre part les versements mensuels diminuent (certainement liés à l'expiration de la validité des cartes bancaires utilisées pour les virements automatiques).

Concrètement, actuellement :

- côté appartement. Nous avons eu bien des soucis avec l'abonnement gaz (fournisseur EDF ne parvenant pas à lire l'index de consommation) mais maintenant ce problème est réglé. Facture pour l'année ≈ 3 100 euros. Nous pouvons assurer les charges de l'appartement jusqu'à fin janvier 2024
- côté « *de quoi vivre* ». En accord avec Suzana, nous avons diminué la somme versée en septembre 2023 dans le but d'assurer les charges du logement. Nous pouvons assurer le versement de cette somme jusqu'en janvier 2024. Suzana est d'autant plus d'accord que les heures de ménages qu'elle réalise lui permettent de participer à cette charge.

Et pour l'avenir :

Suite à l'édition de cette gazette, pour maintenir la famille dans le logement sur une nouvelle année nous allons relancer une opération Petites Pierres pour un objectif de 10300€. Soit 5150€ de dons qui devrait être doublés (si succès!) par les Petites Pierres.

Nous verrons ensuite à relancer les dons mensuels.

Par avance, merci pour votre participation.